



Appel à projets Labex ITEM 2015

Montagnes en mouvements : mutations et systèmes d'actions

Adresse de contact et d'envoi des dossiers :
 AAP_2015@labexitem.fr

SOMMAIRE

1. <u>PRESENTATION ET OBJET DE L'APPEL</u>	1
2. <u>CONTEXTE ET ATTENDUS</u>	1
3. <u>THEMES DE RECHERCHE</u>	2
4. <u>CRITERES D'ELIGIBILITE</u>	5
5. <u>DISPOSITIONS GENERALES POUR LES FINANCEMENTS</u>	6
6. <u>OPERATIONS DE SUIVI DE PROJET</u>	8

1. PRESENTATION ET OBJET DE L'APPEL

Le Labex ITEM développe des actions de recherches concertées sur les logiques de développement des territoires de montagne ainsi que sur leurs capacités d'adaptation et d'innovation. Ce programme questionne les enjeux sociétaux et environnementaux inhérents à ces territoires dans un contexte réel et ressenti de changement global, en les travaillant de façon originale grâce 1/ à une interdisciplinarité dans les thèmes comme dans les méthodes en SHS, élargie aux autres disciplines (sciences de l'environnement, sciences de la vie, etc.), 2/ à de nouvelles modalités de partenariats recherche-territoire, tant avec les acteurs socio-économiques que les services publics des territoires de montagne.

Il vise à **produire des éléments et des outils d'aide à la prise de décision des acteurs de la montagne (décideurs, entreprises, habitants, usagers, etc.)** tout en en assurant la transférabilité sur d'autres territoires en développant/renforçant les partenariats à l'international. Ainsi, en identifiant des leviers d'action possibles, des ressources à mobiliser ou échelles d'intervention appropriées, ce programme ambitionne de positionner la communauté de recherche française « Montagne » comme pôle de référence.

Dans ce cadre, le Labex propose pour 2015 un appel à projets pluridisciplinaire exceptionnel d'un montant global de 300 000 Euros intitulé « Montagnes en mouvements : mutations et systèmes d'actions ».

L'appel se déroule en 3 phases (soumission d'une lettre d'intention, procédure d'évaluation, proposition finale et détaillée) selon ce calendrier :

- 1 décembre 2014 : **retour** des fiches d'intention
- Du 1 au 18 décembre 2014 : **expertise** des réponses et **recommandations**
- 6 janvier 2015 : **retour** aux porteurs d'intention
- 1 mars 2015 : **dépôt des projets définitifs**
- 1 au 25 mars : **évaluation**
- 30 mars 2015 : **début** des programmes. Réunion des porteurs de projets.

2. CONTEXTE ET ATTENDUS

Cet appel à projet s'inscrit environ au 1/3 temps de la programmation du Labex. Il se propose de capitaliser les résultats des recherches menées préalablement, tout en cherchant à franchir une nouvelle étape dans la réponse au questionnement initial.

Il s'agit de créer, structurer, ou consolider des dispositifs et des outils qui ont vocation à perdurer au-delà de la durée du programme.

Les réponses définitives à cet AAP devront donc :

- avoir un effet « levier », aussi bien dans les (infra) structures que dans la capacité à fédérer et dynamiser de nouveaux champs, ou à s’inscrire dans les réseaux et agendas de recherche européens (Alcotra, Espace Alpin, Horizon 2020) ;
- s’assurer d’une visibilité des productions des recherches menées. Une attention particulière sera portée aux propositions visant ou permettant de construire les cadres d’un partenariat pour la recherche-action. Le développement d’outils d’interface et de dispositifs partenariaux peut aussi représenter l’objectif central d’un projet de recherche (dans le périmètre décrit ci-dessous). Il s’articulera pour cela avec les orientations de l’axe valorisation ;
- répondre aux démarches de recherche spécifiques aux Labex c’est-à-dire : l’ouverture des disciplines, des équipes, des régions d’étude et des savoirs (notamment dans le lien formation et recherche), l’ouverture vers la société. Constitutive du labex, manifeste par la présence des acteurs socio-économiques dans le partenariat, elle peut prendre des formes multiples, depuis le transfert technologique à la co-construction des problématiques de recherche en passant par la mise en débat citoyen.

3. THEMES DE RECHERCHE

Les thèmes abordés répondent à trois défis posés aux territoires de montagne : les changements environnementaux, qui se posent aussi bien dans leur dimension écologique que idéologique et politique, les transformations économiques, sociales et culturelles qui conditionnent l’attractivité du territoire montagnard comme les ressources qu’il peut mobiliser, les dynamiques collectives qui mettent en jeu les structurations institutionnelles ou citoyennes de l’action, mobilisent et transforment les identités montagnardes et alpines.

Ces problématiques sont complexes, elles font de la montagne un objet de confrontation pluridisciplinaire, toutefois il est nécessaire d’aller plus loin dans l’interdisciplinarité. Considérées de manière transversale, elles font apparaître des questions fondamentales, d’ordre méthodologique et théorique :

- la question de l’**innovation** : comment définir, produire et évaluer une innovation territorialisée, comment l’articuler avec les dynamiques de temps long et les exigences de « durabilités » ?
- la question de la **montagne** : comment se transforme, se construit et se déconstruit l’objet Alpes (et/ou montagne) dans les mutations spatiales qui l’affectent ?
- la question de la **territorialité** et de la **temporalité de l’action** : quel jeu entre des rapports signifiants au territoire (les territorialités) et les systèmes d’action (les

territorialisations), comment saisir conjointement les temps longs et les attractivités de court terme ?

La montagne est là doublement en jeu, en tant qu'espace en mutation pour une part, en tant qu'espace laboratoire, ayant vocation à contribuer à l'avancement de problèmes contemporains généraux, d'autre part.

Ces questions sont celles qui structurent le Labex. Dans cet AAP nous souhaitons qu'elles soient saisies au travers de l'une de ces trois 3 entrées :

- **L'adaptation au changement**, dans l'histoire et en regard du changement global, sur le temps long ou les temps courts. Cette entrée pourra mettre en évidence la diversité des formes de réaction, en identifiant quels sont les facteurs spécifiques. Elle devra conduire à une meilleure connaissance des mécanismes et des processus de changement : résilience, bifurcations, inerties, notamment dans leurs dimensions territoriales. Les différents types d'innovation pourront être interrogés (innovation sociale, innovation systémique ou fonctionnelle), dans les ressources montagnardes qu'ils valorisent comme dans leurs impacts locaux. Ils peuvent ouvrir sur une comparaison avec d'autres situations de périphérie pour analyser leur contexte et leur dynamique, notamment en termes de formes spécifiques d'emplois (pluriactivité). Le rapport de la montagne à l'innovation s'inscrit également dans un rapport de pouvoir entre exogène et endogène. Dans le passé, on peut constater que les innovations locales ont été souvent niées ou exploitées, que les apports considérés comme modernes (**tourisme, industrie**) ont été pensés comme exogènes en minorant les apports endogènes, ce qui conduit à une lecture des formes de **domination** et d'**acculturation** qui méconnaît la diversité des sociétés de montagne et leurs divisions internes. L'hypothèse de la montagne innovante conduit aussi à réinterroger le passé pour en montrer l'originalité et pour faire apparaître des formes de **métissage** complexe, ou à l'inverse amène à interpréter les mutations locales au travers des inégalités spatiales et culturelles qu'elles engendrent.
- **Les recompositions territoriales**. Deux tendances apparemment paradoxales semblent en tension :
 - Pour une part, on peut noter une perte de singularité, due à une homogénéisation des sociétés et des cultures. Elle se traduit par une « **urbanisation** » des modes de vie ou encore, l'interdépendance de certains espaces montagnards avec les **métropoles** de piémont. Ces dynamiques conduisent à interroger les enjeux ou les valeurs qui construisent le commun entre **villes** et montagne, les outils et les institutions qui permettent de gérer les espaces d'inter-relations : quelle place, quelle identité, quelles territorialités politiques dans ces formes d'intégration complexes ? Est-ce que et comment les coopérations permettent de dépasser les **limites**

politiques ou les **limites symboliques** entre ville et montagne ? Le questionnement peut être élargi à celui du statut social et politique de la montagne dans sa globalité : de l'homogénéité à l'interdépendance, quels sont les facteurs par lesquels la position **périphérique** de la montagne devient sinon centrale, au moins à enjeu pour les espaces centraux ?

- Pour une autre part, on voit des **structurations** à l'échelle de l'Arc alpin, qui dépassent les **fragmentations** nationales anciennes, ou les fragmentations métropolitaines contemporaines. « Montagnité » et « alpinité » fondent des mobilisations aux issues diverses et incertaines : réseaux d'acteurs sectoriels, **réseaux** citoyens militants jusqu'à la stratégie macro-régionale en cours. Ce foisonnement comme cette innovation institutionnelle demandent à être analysés dans leurs différentes échelles : comment se construit aujourd'hui une « **région** » alpine et montagnarde, quelle tension entre fragmentations (socio-économiques) et **solidarités** (stratégiques) ? Quel jeu entre une échelle **d'action européenne** et dynamiques locales ? Une nouvelle **identité** alpine est-elle en émergence ?

On constate également des processus internes de spécialisation, anciens mais en recomposition, entre espaces « dédiés nature », espaces touristiques à forte valorisation économique et espaces à « aménités faibles » : que reste-t-il de la **ruralité** et de la **pastoralité** ? Une nouvelle carte de la vulnérabilité se dessine : des « spots » de richesse attirent/gènèrent une nouvelle **précarité**, des vallées offrent un **refuge** et des opportunités aux populations marginalisées et le **vieillessement** en zone de faible densité interroge sur la gestion de la **fragilité** sociale. Pour autant, dans un contexte de crise d'un modèle de développement, la montagne n'est peut-être pas le dernier espace de la relégation, mais un lieu de création d'une nouvelle habitabilité.

- **La société en mouvements.** L'émergence d'un nouveau paradigme de développement, autour de la transition énergétique et écologique ou de la « troisième révolution industrielle » (J. Rifkin) interroge sur les atouts et les ressources de la montagne dans ce modèle émergent. Témoigne-t-elle de nouveaux rapports à l'environnement, culturels et économiques, qui pourraient en faire un foyer d'innovations ? Les activités récréatives, l'économie résidentielle, les services écosystémiques, les nouvelles formes de pluriactivité, ouvrent de nouvelles pistes de valorisation, mais dans le même temps, rendent compte de nouvelles grilles de lecture de la valeur des espaces. La vulnérabilité de cet espace aussi bien que sa valeur emblématique créent une urgence qui focalise l'attention. Les problèmes de mobilité, d'habitat et d'énergie, de risques y présentent ainsi une acuité particulière. On peut alors se demander, si la montagne constitue le laboratoire d'un **nouveau modèle sociétal**, autour d'un **système homme/environnement/nature/société** profondément renouvelé, et par quels outils, moyens, politiques publiques contribuer à sa connaissance et sa mise en œuvre.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Qui peut soumettre un projet?**

Tous les membres des unités de recherche partenaires du labex ITEM. D'autres unités de recherche et acteurs socio-professionnels, français ou étrangers, pourront être associés mais le déposant (porteur du projet) devra être obligatoirement une unité de recherche partenaire du labex ITEM.

Le porteur sera l'unique gestionnaire de l'enveloppe allouée au projet.

- **Quelle durée ?**

Les projets lauréats en 2015 peuvent être programmés sur une durée variable (de 12 à 36 mois).

- **Comment répondre ?**

Les réponses s'organiseront en trois temps :

Phase 1. Une **note d'intention** de 4 pages. Cette pré-proposition sera évaluée selon sa capacité à répondre aux objectifs du Labex, sur sa pertinence scientifique et sur ses potentiels de transversalité (cf § 2 ci-dessus). Cf. le modèle de fiche descriptive en annexe.

Phase 2. Une **procédure d'expertise**. Elle est destinée à évaluer et analyser les propositions pour les articuler et conduire à la constitution d'équipes de recherche fédérées autour d'une problématique ambitieuse. Ce niveau fédératif doit favoriser l'interdisciplinarité et l'intégration des exigences d'ouverture sociétale. Il doit également générer **l'effet multiplicateur** attendu, du point de vue des réseaux de recherche, de la capacité à répondre à des appels d'offre européens, ou du développement de partenariats avec le monde socio-économique.

Cette expertise sera réalisée par un comité technique constitué des membres du CODIR, du CS¹, d'acteurs socio-professionnels et d'experts extérieurs². Celui-ci effectuera une cartographie de l'ensemble des notes d'intention, à partir de laquelle il analysera les possibilités de convergences, les potentiels, ou les lacunes en regard des objectifs du Labex. A l'issue de ce travail, il émettra une série de recommandations, pour des regroupements, des approfondissements ou des inflexions. Nos objectifs sont d'aboutir à un nombre réduit de grosses équipes, de 4 à 6 environ.

¹ CODIR, ou comité de direction, est l'instance de décision du labex. Le COLAB, ou Comité de laboratoires

² Ceci pour couvrir des champs non représentés au sein du CS.

Phase 3. Une **proposition finale détaillée**. Les porteurs de projet disposeront de deux mois pour une proposition coordonnée. Celle-ci décrira l'articulation entre les équipes et les dispositifs imaginés pour favoriser la transversalité et la convergence des questionnements (car bien évidemment ces projets fédératifs ne pourront consister en une somme de petits projets !). Le modèle de dossier sera fourni ultérieurement.

Phase 4 : Evaluation scientifique par des experts disciplinaires puis validation des projets par le CODIR.

- **Quels critères d'appréciation ?**

Outre la qualité scientifique et la faisabilité méthodologique et financière, le Comité technique tiendra compte dans son évaluation des critères suivants :

- la dimension internationale
- la pluridisciplinarité des équipes et des unités de recherches associées
- la diversité et l'intensité des formes de valorisation
- l'originalité du sujet

5. DISPOSITIONS GENERALES POUR LES FINANCEMENTS

Conformément au règlement financier de l'ANR pour les Labex, les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Dépenses de personnel ³ :

Types de contrat	Montant enveloppe	Durée
POST-DOC	41000 Euros chargé annuel	A définir
CONTRAT DOCTORAL	34000 Euros chargé annuel	3 ans max
CDD TECHNIQUE	A définir selon profil	A définir
MOIS-INVITES CHERCHEURS	A définir. Concerne les séjours de chercheurs junior ou senior étrangers pour des séjours d'une durée minimum d'un mois	1-3 mois
STAGES	437 Euros indemnisation mensuelle	6 mois

³ Seulement le personnel recruté spécifiquement pour le projet sera pris en compte.

Pour chaque demande de recrutement une fiche de poste et/ou un descriptif des missions devra être inclus dans la réponse à l'AAP (phase 3).

- Dépenses d'équipement :

Sont considérées comme dépenses d'équipement les achats matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à 4 000 euros HT. Le financement du Labex ITEM ne prend en charge que l'achat de l'équipement, les frais d'entretien et liés au fonctionnement sont à la charge du bénéficiaire.

- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- frais de laboratoire (documentation et ressources numériques, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 4.000 € HT, consommables...)
- dépenses pédagogiques (documentation, ressources numériques, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire égale ou inférieure à 4000 € HT),
- frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet,
- frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences induits par la réalisation de l'opération,
- prestations de services (pour un montant total inférieur ou égal à 30% de l'aide)
- Frais de gestion : 3,85%

RAPPEL

- a. Les montants indiqués et à fournir sont TTC ;
- b. Il convient de noter que les réponses peuvent s'articuler à d'autres programmes de financement : AAP montagne de l'Université de Savoie Mont-Blanc, AGIR, ANR, Interreg, etc. notamment pour permettre un déploiement sur différentes régions du monde. Dans ce cas il sera nécessaire de l'indiquer dans la lettre d'intention;
- c. Dans le cadre de l'activité annuelle **hors AAP** du Labex ITEM des moyens complémentaires seront déployés sous la forme de :
 - 12 mois d'invités étrangers
 - deux post-docs et deux allocations de thèse
 - un appel à projets émergence

Les porteurs de projets pourront candidater sur ces opérations. Ces moyens ne seront toutefois pas répartis automatiquement ni de manière égalitaire entre les projets, ni ne leur seront réservés de manière exclusive. Extérieurs à l'AAP lui-même, ils seront attribués selon les procédures en vigueur au Labex (appel ouvert, évaluation scientifique des projets, puis évaluation des candidats). Par ailleurs, ils prendront en compte la capacité à répondre

aux besoins de l'ensemble des projets ou de la communauté Labex.

6. OPERATIONS DE SUIVI DE PROJET

• Obligation de signature

Le soutien apporté par le Labex ITEM devra être impérativement indiqué dans toute communication écrite et orale en lien avec le projet financé.

La signature suivante devra être mentionnée dans tout document relatif au projet :

« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence LABEX ITEM - ANR-10-LABX-50-01»

• Restitutions

Afin de répondre aux exigences en terme de suivi de projet de l'ANR, un rapport annuel ou intermédiaire sera demandé aux porteurs des projets retenus dans l'AAP du Labex pour chaque 1^{er} février.

Un rapport final devra être fourni au plus tard dans un délai de deux mois suivant la date de clôture du projet.

• Publications et communication

a. Une valorisation éditoriale

Le Labex offre à ses membres la possibilité de publier des manuscrits/articles notamment dans le cadre de la collection "Montagne et Innovation" aux PUG.

b. Un engagement contributif

Tout chercheur bénéficiant d'un financement du Labex est considéré comme « membre » du Labex (NB : cette condition n'est pas obligatoire pour le statut de « membre »). A ce titre, les chercheurs s'engagent à contribuer aux dispositifs et supports mis en œuvre par le Labex et destinés à communiquer sur leurs actions (blogs, trombinoscope, publications électroniques, etc).

Annexe : éléments à faire figurer dans la note d'intention

TITRE COMPLET de la pré-proposition

Pertinence et caractère stratégique du projet (1 à 2 pages maximum). A quels objectifs du labex s'intègre le projet, quels en sont les thèmes et les principales questions ? Quelle place dans les préoccupations actuelles de la recherche ?

Objectifs scientifiques et technologiques (2 pages maximum)

.Décrire les objectifs scientifiques et technologiques, décrire brièvement la méthodologie et/ou la capacité à générer des résultats, le potentiel d'avancée dans le domaine, l'ambition, la nouveauté, le potentiel de rupture. Quel intérêt et statut d'un terrain montagnard dans la recherche

Ouverture sur un travail collaboratif

Même si le réseau n'est pas encore constitué, avec qui le candidat souhaite-t-il mener le projet ? Quelles disciplines, orientations, approches lui semblent complémentaires ? Comment est-il envisagé de répondre à l'interdisciplinarité ? A l'ouverture sur la société ?

L'équipe. l'identité du ou des scientifique(s) impliqué(s), l'identification des unités de recherche et des établissements auxquels il(s) est(sont) rattaché(s) et 2-3 références pertinentes dans le domaine en lien direct avec la pré-proposition. Un court curriculum vitae du coordinateur scientifique pourra compléter utilement cette rubrique.

L'aide financière demandée. Préciser les grands postes de dépenses (équipement, personnel, prestations, autre fonctionnement).